

Fiche mission : Tuteur enseignant

Le tuteur reçoit les étudiants en situation de handicap (*la fréquence des rencontres dépend de l'importance des besoins*) et assure, pour son département d'enseignement, la coordination des actions d'accompagnement (*). Au contact direct des étudiants, il met au point des stratégies personnalisées favorisant leur intégration et les conduisant développer leur autonomie dans les apprentissages.

Le rôle du tuteur est fondamental. A l'écoute des besoins généraux et particuliers des étudiants en situation de handicap, ils organisent leur suivi personnalisé.

En particulier :

- il informe les enseignants et éventuellement les autres étudiants des besoins spécifiques des étudiants en situation de handicap (cours de soutien, aide humaine ...);
- il recrute et anime l'équipe d'accompagnement (recrutement des preneurs de notes, coéquipiers, secrétaires aux examens, soutien pédagogique...);
- ils sont partie intégrante de l'équipe plurielle et en cela ils assurent la liaison avec la C2AESH et le médecin du SSE.

Cette mission de tutorat est mise en œuvre et rémunérée par la C2AESH dans la limite de 10 heures TD par an.

(*) Les actions d'accompagnement comme tout autre aménagement du cursus d'études et d'examens, sont préconisées par le médecin du SSE. Le tuteur vérifie la pertinence « sur le terrain » et peut proposer à l'équipe plurielle de modifier ou compléter le plan d'accompagnement préconisé initialement.